

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 juillet 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trois juillet à vingt heures,
Le Conseil Municipal de la commune de PRÉE-d'ANJOU,
Convoqué conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,
S'est réuni en session ordinaire, à la mairie déléguée d'AMPOIGNÉ,
Sous la présidence de Mr Serge GUILAUMÉ, maire.

Etaient présents :

1. Mr Serge GUILAUMÉ,	6. Mme Anne-Pascale LECLERC,
2. Mr Dominique JAILLIER,	7. Mr Patrice CHRÉTIEN,
3. Mme Isabelle DRAPEAU,	8. Mr Gaël PINEAU,
4. Mr Bertrand TOUEILLE,	9. Mr Michaël OTT,
5. Mme Marie-Thérèse MICHEL,	10. Mme Aurélie PINSON.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme Magali LOINARD, Mme Chrystelle MÉTÉREAU, Mme Marina GAUDRÉ, Mr Sébastien MAHIER, Mme Aurélie BROSSIER, Mr Benoit HAMON, Mr Xavier THUAULT.

Date de convocation : **27 juin 2025**

Nombre de membres en exercice : 17

Quorum de l'assemblée : 9

Nombre de membres présents : 10

Votants : 10

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Mr Bertrand TOUEILLE

Ordre du jour :

- Résultat du marché public à la concurrence à la restructuration de la salle des fêtes en un espace socio-culturel multi-usages à Laigné, lot 1 – DÉSAMIANTAGE.
- Convention entre la commune et l'Association des Écoles Libres – utilisation des cours de l'école St-Julien de Laigné.

Questions diverses :

- Point sur le projet de restructuration de la salle des fêtes en un espace socio-culturel multi-usages à Laigné.
- Compte-rendu des commissions.
- Projet scolaire école St-Julien : accueil d'un cirque, semaine du 4 au 7 mai 2026 sur le petit terrain de foot d'entraînement.

N° 25-07-032 RÉSULTAT DU MARCHÉ PUBLIC A LA CONCURRENCE A LA RESTRUCTURATION DE LA SALLE DES FÊTES EN UN ESPACE SOCIO-CULTUREL MULTI-USAGES A LAIGNÉ, LOT 1 – DÉSAMIANTAGE.

Considérant le marché lancé suivant une procédure adaptée ouverte de mise en concurrence adaptée le 23 mai 2025 sur la plateforme « Synapse Ouest », d'appel à candidature aux travaux de désamiantage – lot 1.

La réception des offres était le vendredi 20 juin 2025 à 12 h,

Considérant les offres ouvertes le même jour à 14 h,

Après analyse des dossiers, il est informé que les dossiers de candidature étaient complets. Les critères de jugement des offres ont alors révélé :

1 - CRITERES PRIX (60 points)

Ce critère est noté selon la formule de notation :

Note du prix = (offre moins disante / offre analysée) x 60

<i>Entreprises</i>	Montant offre de base en € HT	Montant offre après analyse/questions en € HT	Ecart avec l'estimation en %	Note/60	Classement
--------------------	-------------------------------	---	------------------------------	---------	------------

Estimation en € HT	45 000,00 €				
DEMCOH	37 552,25 €	36 622,25 €	-18,62%	60,00	1
DFD OUEST	48 385,00 €	48 385,00 €	7,52%	45,41	4
EMERAUDE	36 131,99 €	37 388,57 €	-16,91%	58,77	2
MCM	38 026,00 €	38 026,00 €	-15,50%	57,79	3

2 - CRITERES VALEUR TECHNIQUE (40 points)

		Note
DEMCOH	<i>Fiches techniques (15 pts)</i>	0
	Ne peut pas être noté sur ce lot	
	<i>Mémoire particulier adapté précisément au mode opératoire (15 pts)</i>	15
	Le mémoire est adapté au projet. L'entreprise fournit le mode opératoire ainsi que le matériel adapté aux différentes tâches de désamiantage et de curage. L'effectif pour les travaux sera composé de : - 1 conducteur de travaux - 1 chef de chantier - 3/4 ouvriers pour la phase désamiantage et 2/3 ouvriers pour la phase de curage - 1 chauffeur poids lourds La note méthodologique fait référence au traitement des déchets y compris pour les matériaux amiantés. Il fournit également la liste des EPI et EPC pour les phases de désamiantage et de curage.	
	<i>Planning (10 pts)</i>	10
	L'entreprise fournit un planning détaillé : - Installation de chantier : 4 jours - Démolition avant désamiantage : 4 jours - Désamiantage : 10 jours - Démolition finale : 4 jours	
Total		25
DFD OUEST	<i>Fiches techniques (15 pts)</i>	0
	Ne peut pas être noté sur ce lot	
	<i>Mémoire particulier adapté précisément au mode opératoire (15 pts)</i>	10
	Le mémoire est adapté au projet. L'entreprise fournit le mode opératoire ainsi que le matériel adapté aux différentes tâches de désamiantage. Les travaux de curage sont générales et non spécifique au projet. L'effectif pour les travaux sera composé de : - 1 chef de chantier amiante - 4 ouvriers pour la phase désamiantage et 3 ouvriers pour la phase de curage La note méthodologique fait référence au traitement des déchets y compris pour les matériaux amiantés. Aucune information sur les EPI et EPC pour les phases de désamiantage et de démolition.	
	<i>Planning (10 pts)</i>	8

	L'entreprise fournit un planning détaillé : - Pré-curage : 5 jours - Désamiantage intérieur : 12 jours - Curage et évacuation : 4 jours - Repli de chantier / fin de travaux : 2 jours	
<i>Total</i>		18
EMERAUDE	<i>Fiches techniques (15 pts)</i>	0
	Ne peut pas être noté sur ce lot	
	<i>Mémoire particulier adapté précisément au mode opératoire (15 pts)</i>	15
	Le mémoire est adapté au projet. L'entreprise fournit le mode opératoire ainsi que le matériel adapté aux différentes tâches de désamiantage et de curage. L'effectif pour les travaux sera composé de : - 1 conducteur de travaux - 1 chef de chantier - 3 opérateurs pour le désamiantage et curage La note méthodologique fait référence au traitement des déchets y compris pour les matériaux amiantés. Il fournit également la liste des EPI et EPC pour les phases de désamiantage et de curage.	
	<i>Planning (10 pts)</i>	10
	L'entreprise fournit un planning très détaillé : - Mesures "Etat initial" : 2 jours - Protection du sol : 1 jour - Travaux de pré-curage : 2 jours - Travaux de désamiantage : 12 jours	
<i>Total</i>		25
MCM	<i>Fiches techniques (15 pts)</i>	0
	Ne peut pas être noté sur ce lot	
	<i>Mémoire particulier adapté précisément au mode opératoire (15 pts)</i>	8
	Le mémoire est adapté au projet. L'entreprise fournit le mode opératoire ainsi que le matériel adapté aux différentes tâches de désamiantage uniquement. Pas d'information sur le curage. L'effectif pour les travaux de désamiantage sera composé de : - 1 conducteur de travaux - 1 responsable technique en interne - 1 chef de chantier - 2 opérateurs pour le désamiantage La note méthodologique fait référence au traitement des déchets amiantés uniquement. Il fournit également la liste des EPI et EPC pour la phase de désamiantage uniquement.	
	<i>Planning (10 pts)</i>	5
	L'entreprise fournit la durée d'intervention par tâche uniquement : - Installation et préparation : 4 jours - Retrait des matériaux amiantés : 6 jours - Mesures de restitution : 2 jours - Travaux de démolition : 2 jours	
<i>Total</i>		13

	Note/40	Classement
DEMCOH	25	1

DFD OUEST	18	3
EMERAUDE	25	1
MCM	13	4

3 - CLASSEMENT FINAL DES OFFRES

	<i>Critère 1</i>	<i>Critère 2</i>		
	Note /60	Note /40	Note globale	Classement
DEMCOH	60,00	25,00	85,00	1
DFD OUEST	45,41	18,00	63,41	4
EMERAUDE	58,77	25,00	83,77	2
MCM	57,79	13,00	70,79	3

Le maître d'œuvre propose à la commission de retenir l'offre de base la mieux disante présentée par l'entreprise DEMCOH pour un montant de 36 622.25 € HT, soit 43 946.70 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ARRÊTE le classement des entreprises ci-dessus pour le lot 1,

APPROUVE la proposition du lot 1 - DÉSIAMANTAGE de l'entreprise DEMCOH,

DÉCIDE d'attribuer le marché du lot 1 - DÉSAMANTAGE à l'entreprise DEMCOH de Bonchamp les Laval (53) pour un montant global de **36 622.25 € H.T** soit 43 946.70 € TTC.

AUTORISE M. le Maire ou ses adjoints à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

N° 24-07-033 **CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION DES ÉCOLES LIBRES – UTILISATION DES COURS DE L'ÉCOLE ST-JULIEN DE LAIGNÉ.**

Une convention est proposée par l'AEL (Association des Écoles Libres), sur la mise à disposition des 2 cours de l'école St Julien, cour d'entrée côté salle des sports et cour élémentaire côté rue de Normandie, du 11 juillet à partir de 8 h 00 au samedi 12 juillet 2025, 20 h à titre gratuit, pour l'organisation du passage du Tour de France 2025.

Les modalités de la mise à disposition :

- Aucun local ou matériel ne sera mis à disposition à la commune par l'AEL ;
- L'AEL autorise la commune à enlever un panneau grillagé de la clôture située côté rue de Normandie, opération supervisée par les référents « sécurité », Mr Patrice CHRÉTIEN, conseiller et Mr Bertrand TOUEILLE, adjoint ainsi que Mr Bertrand MAILLET, président de l'OGEC ;
- Respect des lieux et prendre les précautions nécessaires sinon la commune devra répondre des dégradations et informer immédiatement l'AEL ;
- La commune s'engage à assurer le nettoyage. Un constat d'état des lieux sera établi au début et fin de la mise à disposition ;
- La commune s'engage à souscrire une assurance. Au cours de l'utilisation des cours, à en assurer la surveillance par du personnel communal ou mandaté, à faire respecter les règles de sécurité, sous la responsabilité de Mr Patrice CHRÉTIEN, conseiller, Mr Bertrand TOUEILLE, adjoint et de Mr Joël VIOT, bénévole.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la convention de mise à disposition exceptionnelle des 2 cours de l'école St-Julien proposé par l'AEL,

DONNE pouvoir à Mr Serge GUILAUMÉ, maire ou ses adjoints, de signer ladite convention.

Questions diverses :

Point sur le projet de restructuration de la salle des fêtes en un espace socio-culturel multi-usages à Laigné.

Mr le maire informe l'attribution du Conseil Régional, Fonds Pays de la Loire – investissement communal, à hauteur de 200 000 €.

Il est rappelé l'attribution du Conseil Départemental, contrat de territoire, d'une dotation 2023 -2025 de 26 658 € ; La sollicitation du FCATR 2024 – 2026 auprès de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier pour un montant de 27 600 € et de l'octroi d'un prêt auprès de la MSA de 50 000 € sur 10 ans au taux de 2.5 % ;

Mme CHENOUFFI, sous-préfète propose à la commune de redéposer en 2026 auprès de la Région pour le Fonds Pays de la Loire ainsi qu'auprès de l'Etat pour la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux et la Dotation de Soutien à l'Investissement Local.

Il est proposé de réduire les travaux d'aménagement de la cuisine et bibliothèque existantes.

L'ensemble du conseil municipal souhaite continuer le projet.

Compte-rendu des commissions :

Commission animations et communications :

Tour de France : Il va être adressé à la population, par messagerie de la mairie, les liens internet portant sur toutes les informations.

Le guide du Tour en Mayenne que vous trouverez sur la page internet du Département, régulièrement mise à jour avec l'ensemble des informations utiles : <https://www.lamayenne.fr/page/tour-de-france-2025-mayenne> (+ une page sur vos animations : <https://www.lamayenne.fr/page/tour-de-france-mayenne-animations>). Ce document regroupe l'ensemble des informations relatives à l'étape : présentation de l'arrivée, récapitulatif des animations prévues dans chaque commune, informations pratiques et de circulation.

La cartographie interactive de la circulation pour la journée du 12 juillet : <https://experience.arcgis.com/experience/e3c25e338b6a4585831d599349b5d2dc>

Elle permet une visualisation claire des restrictions de circulation et des accès aux animations.

Commission voirie :

Travaux de voirie 2025 : l'entreprise SÉCHÉ commencera les travaux à partir du 15 juillet.

RD 22 – Traversée gaz : La réception des travaux a été réalisée. Il a été signalé qu'à certains endroits, une réfection de la voirie sera réalisée.

RD 10 – Ampoigné-Laigné : Le département a réalisé un revêtement par du « lait de chaux » qui permet d'éviter la dégradation de la chaussée.

Commission vie sociale et associative :

France Services : La mise en place du réseau France services fait écho à la volonté du Gouvernement de rapprocher le service public des usagers.

En septembre, un agent préfectoral sera présent à la mairie annexe d'Ampoigné. L'agent est disponible gratuitement et sans rendez-vous pour répondre aux questions et aider dans la réalisation des formalités administratives.

Chaque [maison France services](#) donne accès à différents services des 11 partenaires nationaux :

- Allocations familiales (CAF) ;
- France Titres ;
- Assurance retraite (Carsat) ;
- Assurance maladie (CPAM) ;
- Chèque énergie (ministère de la Transition écologique) ;
- Finances publiques ;
- France Travail ;
- France Rénov' (Agence nationale de l'habitat) ;
- Ma Prim adapt' (Agence nationale de l'habitat) ;

- La Poste ;
- Mutualité sociale agricole (MSA) ;
- Point-justice.

Un interlocuteur généraliste est formé pour fournir un accompagnement sur de nombreuses formalités administratives :

- L'aide pour réaliser sa déclaration d'impôts ;
- L'assistance pour déclarer son bien immobilier ;
- L'inscription à France Travail ;
- La réalisation d'une pré-demande de passeport ou de carte d'identité en ligne ;
- Le renouvellement de la carte Vitale ;
- La vérification et l'activation des droits à la complémentaire santé solidaire ;
- Les démarches pour bénéficier du chèque énergie.

Accueil de Loisirs : Ouverture du 7 juillet au 1^{er} août et du 25 au 29 août.

L'effectif des enfants est au maximum de 60 inscrits certaines journées, dont 15 enfants hors communes.

Différents séjours et nuitées sont prévus, pour chaque tranche d'âge : Camping à Vitré, séjours découvertes à la base de loisirs à Montsûrs.

Projet scolaire école St-Julien : accueil d'un cirque, semaine du 4 au 7 mai 2026 sur le petit terrain de foot d'entraînement à Laigné.

Il n'a pas été fixé la prochaine réunion du conseil municipal.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 30 mn.

Prée-d'Anjou, le 7 Juillet 2025

**Le secrétaire de séance,
Mr Bertrand TOUEILLE**



**Le maire,
Mr Serge GUILAUMÉ**

